

Haute Autorité de santé

La HAS est une autorité publique indépendante à caractère scientifique créée par la loi du 13 août 2004 pour aider la décision publique et améliorer la pratique des professionnels, afin d'assurer à tous un accès durable et équitable à des soins aussi efficaces, sûrs et efficaces que possible.

Statut

Autorité publique indépendante à caractère scientifique, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière

Président

Pr Laurent Degos

Directeur

François Romaneix

Chiffres clés 2007

- 1 300 avis sur les médicaments, les actes, les dispositifs et des technologies de santé
 - 30 recommandations professionnelles et de santé publique
 - 22 guides médecin pour les affections de longue durée (dont 6 protocoles nationaux de diagnostic et de soins pour les maladies rares)
 - 10 méthodes et programmes d'évaluation et d'amélioration des pratiques
 - 490 certifications d'établissements de santé (certifiés V2)
- Toutes les publications (avis, recommandations, rapports d'évaluation, guides méthodes...) de la HAS sont mises en ligne et disponibles gratuitement sur son site.

Coordonnées

Haute Autorité de santé (HAS)
2 avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis la Plaine
Cedex
Téléphone : 01 55 93 70 00
Télécopie : 01 55 93 74 00
Site : <http://www.has-sante.fr>

Deux grandes missions

- Accompagner la décision publique pour optimiser la gestion du panier de biens et des services médicaux remboursables ;
- Appuyer les professionnels de santé dans leur exercice clinique pour prodiguer des soins plus efficaces, plus sûrs et plus efficaces.

Organisation

- Un collège de huit membres présidé par le Pr Laurent Degos
- 7 commissions spécialisées :
 - Commission de la transparence (évaluation des médicaments)
 - Commission évaluation produits et prestations
 - Commission évaluation des actes professionnels
 - Commission périmètre des biens et des services remboursables (ALD)
 - Commission évaluation économique et santé publique
 - Commission certification des établissements de santé
 - Commission qualité et diffusion de l'information médicale

Et un comité d'évaluation des recommandations professionnelles

- 4 directions opérationnelles dirigées par François Romaneix :

- Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique
- Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- Direction de la communication et de l'information des publics
- Direction de l'administration générale et des ressources internes

Ressources

- Environ 400 salariés permanents
- 34 chargés de mission régionaux pour l'évaluation
- 743 experts-visiteurs
- Un réseau de plus de 3 000 experts et professionnels de santé externes



Orientations stratégiques 2008-2011

Le développement des actions conduites par la HAS répond à l'ambition de faire de la qualité un élément clé des choix et des comportements adoptés tant par les professionnels de santé que par les pouvoirs publics et les usagers :

- Mettre la qualité au cœur des choix collectifs
- Mettre la qualité au cœur des pratiques et des comportements individuels
- Répondre aux exigences de l'indépendance

Domaines d'intervention

- Évaluation de l'utilité médicale des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels pris en charge par l'Assurance maladie ;
- Évaluation économique et de santé publique ;
- Élaboration de recommandations professionnelles et de guides de prise en charge des affections de longue durée ;
- Certification des établissements de santé ;
- Évaluation des pratiques professionnelles et accréditation des médecins et des équipes médicales ;
- Amélioration de la qualité de l'information médicale : certification de la visite médicale, des sites e-santé, et des logiciels d'aide à la prescription.